



Maison Prairie Bonheur

Chambres d'hôtes
Gîte



Maison Prairie Bonheur, son village classé, son jardin, ses paysages, son calme, ses chèvres... Des chambres d'hôtes de charme aux portes de la forêt.

A la lisière de la forêt du bois de Mérantais, forêt domaniale de Port-Royal, la **Maison Prairie Bonheur** vous accueille au cœur de la nature.

Elle se trouve au centre du vieux village classé de Magny-les-hameaux, dans le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et tout proche de Versailles.



Infos pratiques



5 chambres doubles

Couchage jusqu'à 13 personnes.

1 Salle Atelier

Jusqu'à 25 personnes pour réunions professionnelles ou familiales

1 jardin



Anne BONASSIES

6 chemin des Pâtisseries

Le Village

78114 Magny les Hameaux

+ 33 1 30 44 26 08

+ 33 6 77 44 14 40

annebonassies@wanadoo.fr

www.chambres-hotes-prairie-bonheur.com



Parking 8 places



1 gîte 6 personnes de 50 m² :

3 chambres doubles et 2 salles de douches, WC séparés.



Lit bébé, prêt de bottes, prêt de jeux de société.

Documentations du Parc et touristiques à disposition.

Tarifs : voir sur le site Web.



Toutes les chambres ont un accès Internet.

Les chambres sont disponibles à partir de 17h le jour de votre arrivée et doivent être libérées au plus tard à 11h30 le jour de votre départ. Pour toute réservation, le montant des arrhes correspond à 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre réservée; sauf disposition contractuelle particulière. *Cas d'annulation cf en fin de ce document.*



Certaines chambres ont la TNT.

La **Maison Prairie Bonheur** offre cinq **Chambres doubles** confortables et calmes. Toutes sont équipées d'une literie de 1,60m ou 1,80m, d'armoires, de télévisions et d'une connexion Internet. Chaque chambre possède sa **salle de douche** et ses **WC** privés. Suivant la chambre choisie, vous pourrez bénéficier d'une **kitchenette** particulière.



Vous pouvez séjourner en chambres d'hôtes ou bien en formule gîte, à votre convenance.

Le petit déjeuner est servi en **terrasse** si le temps le permet, ou dans la **salle Atelier**. Chaque chambre a un accès indépendant et un petit salon de jardin.

Pour votre bien-être, nous pouvons vous prêter un lit pour bébé, des bottes pour vos randonnées, ou encore des jeux pour animer vos soirées. Nous mettons également à votre disposition notre salle à manger, qui peut servir de salle de réunion, jusqu'à 25 personnes.





Location VTT et vélo électrique

Pour parcourir la vallée avec facilité, louez un vélo électrique, accompagné d'un VTT et profitez de tous les chemins forestiers, à votre guise (prévoir un chèque de caution).

Litige & Médiation :

En cas de litige, vous devez soumettre celui ci par courrier (Anne Bonassies 6 chemin des Patissiaux 78114 Magny les Hameaux) ou par mail (annebonassies@wanadoo.fr).

En cas d'échec, si vous êtes un particulier, conformément à l'article L612-1 du code la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation de MEDICYS dont nous relevons :

En ligne sur www.medicys-conso.fr, vous sélectionnez le professionnel qui vous oppose, remplissez le formulaire en indiquant ce que vous souhaitez et joignez tous documents utiles;

Par courrier simple Médicys 73 Boulevard de Clichy 75009 Paris ou courriel contact@medicys.fr

Le règlement des litiges par un médiateur répond d'un certains nombre de conditions (art L 612-2 du code de la consommation cf ci dessous):

« Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation lorsque:

1° Le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat ;

2° La demande est manifestement infondée ou abusive ;

3° Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;

4° Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel ;

5° Le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

Le consommateur est informé par le médiateur, dans un délai de trois semaines à compter de la réception de son dossier, du rejet de sa demande de médiation. »

Par ailleurs (art R 611-3) Le consommateur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable. »

Mentions légales :

L'activité de chambres d'hôtes et de gîtes est faites par Anne Bonassies sous la forme d'entreprise individuelle

adresse : 6 chemin des patissiaux 78114 Magny les Hameaux ; téléphone 01 30 44 26 08

n° Siret : 49409608400012

numéro de TVA : FR3049409684

adresse mail : "annebonassies@wanadoo.fr"

L'édition du site d'URL : "<http://www.chambres-hotes-prairie-bonheur.com>" est faite par Anne Bonassies "annebonassies@wanadoo.fr" tél : 0130442608, directrice de la publication. Les photographies et le site sont son entière propriété et ne peuvent pas être copiées,..., sans son accord écrit préalable. Les photographies n'ont pas de caractère contractuel.

Le site est hébergé par la société OVH sas 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France .

Le site a pour objet la promotion de l'activité de chambres d'hôtes et gîtes d'Anne Bonassies. Malgré tout le soin apporté des erreurs et omissions peuvent s'y être glissés.

Vous pouvez contacter Anne Bonassies par téléphone ou email pour tout éclaircissement, informations diverses , demande de devis et réservation...

Annulation :

Sauf disposition particulière , en cas d'annulation et de réservation avec perception d'arrhes, les arrhes sont perdues par le client (art 1590 du code civil).

Dans le cas où l'annulation a été faites plus de 48 heures avant la date d'arrivée, les arrhes ne seront pas retenues.

Si par extraordinaire nous étions dans l'impossibilité d'assurer la réservation nous ferons notre possible pour vous trouver un logement au moins équivalent à nos frais, à proximité . A défaut et sans autre accord (report de votre séjour, par exemple), nous vous serons redevable du montant du double des arrhes versés.